



TEST DE CERTIFICATION
EN FRANÇAIS ÉCRIT
POUR L'ENSEIGNEMENT

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

ACQUITTEMENT DES FRAIS

L'acquittement des frais de passation peut se faire en ligne au <https://pel01.csipi.qc.ca/>

ou

en retournant la fiche numérisée à l'adresse suivante : cefranc@csspi.gouv.qc.ca (elle doit nous parvenir avant la date et heure limites d'acquittement des frais).

Après la date limite d'acquittement des frais, aucun paiement ne sera accepté.

Quand les frais sont acquittés, ils ne sont pas remboursables.

Si l'étudiant ou l'étudiante doit reporter sa passation en raison d'une situation exceptionnelle, il ou elle doit communiquer avec le CÉFRANC au 514-356-6789 (1-877-636-6789) et fournir une pièce justificative.

L'étudiant ou l'étudiante qui veut changer sa date de passation (avec l'accord de son université) devra acquitter des frais de report de 30\$.

Le reçu de paiement est remis au moment de la passation.

PASSATION

L'étudiant ou l'étudiante doit présenter une pièce d'identité avec photo pour avoir accès à la salle de test.

L'étudiant ou l'étudiante doit respecter l'heure de convocation. **Aucun retard n'est toléré.**

Pour la partie rédaction de l'épreuve, l'étudiant ou l'étudiante peut avoir en sa possession un dictionnaire (un seul parmi les suivants: Le Petit Robert, Le Multidictionnaire de la langue française ou Le Petit Larousse illustré). **Les surveillants du CÉFRANC ne peuvent autoriser aucun autre dictionnaire. Les dictionnaires de poche ne sont pas autorisés.**

L'étudiant ou l'étudiante en reprise pour la partie 2 (rédaction) doit se présenter 90 minutes après le début de la première partie du test.

Il est fortement recommandé de prendre connaissance des guides de préparation au TECFÉE sur le site Internet https://cefranc.csspi.ca/guides_tecfee.php

2025-09-11